



Section du MORBIHAN

Secrétariat de Section :

Annie RIO - Jean-Marc PAPOTIER

13 Avenue Saint Symphorien

56020 VANNES CEDEX

02 97 68 54 68

Document à faire circuler
dans les services.

Compte Rendu des CAPL de révision de l'évaluation 2014

année de gestion 2013

Les CAP locales de révision de l'évaluation se sont déroulées le 3/07/2014

- Solidaires Finances Publiques a réaffirmé son opposition au système de l'entretien professionnel fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé. Ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Nous revendiquons une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté et la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel. Nous réaffirmons très clairement notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions et nous demeurons tout particulièrement vigilants pour que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

- Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle. Dès lors nous condamnons vivement l'approche retenue par l'administration qui conduit à précariser les connaissances et compétences des agents en partant du principe que le tableau synoptique est le pendant de l'évaluation annuelle.

- Dans notre déclaration liminaire ci-après, nous avons notamment condamné le hold-up fait par les directions sur les 2500 mois non distribués l'an passé qui constituent un manque à gagner pour nos collègues.

- 903 agents notés, que d'énergie gaspillée!

- Au cours des débats en CAPL, nous avons insisté sur l'incompréhension mais surtout sur les sentiments de mépris, de dévalorisation, d'injustice ressentis par de nombreux agents auxquels sont octroyés des appréciations et des profils croix en total décalage avec la réalité de leurs connaissances et de leurs compétences et nous avons déploré que certains d'entre-eux, malmenés par l'entretien, rendus fatalistes ne font pas valoir leur droit au respect de leur dignité dans le travail.

Résultats du recours hiérarchique:

Cadres C : 10 recours 0 satisfait en totalité 4 satisfaits partiellement. 0 réduction attribuée	Cadres B : 17 recours 3 satisfaits en totalité 6 partiellement 1 réduction d'1 mois	Cadres A : 7 recours 1 satisfait en totalité 1 partiellement 1 annulation de note d'alerte 0 réduction attribuée
--	--	--

Réserves allouées à la CAPL

Cadres C 4 x 2 mois 8 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 10 mois	Cadres B 3 x 2 mois 7 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 7 mois	Cadres A 1 x 2 mois 2 x 1 mois solde non distribué après CAPL : 1 mois
---	--	--

Les CAP Locales

Les recours en CAPL ont porté sur la reconnaissance de la valeur professionnelle (réduction de cadence) et/ou sur les éléments de l'entretien professionnel (appréciations littérales, et tableau synoptique).

Solidaires Finances Publiques, dès lors que le collègue défendu n'a pas obtenu entière satisfaction sur l'ensemble des points de sa demande, a voté contre l'administration.

Compte rendu

Cadres C

8 dossiers étaient à l'examen, dont 1 défendu par Solidaires Finances Publiques :

Concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle:

2 collègues ont obtenu 2 mois de réduction** d'ancienneté,

2 collègues ont obtenu 1 mois de réduction** d'ancienneté,

Concernant les éléments de l'entretien professionnel:

- appréciations littérales:

3 collègues ont obtenu totalement ou partiellement satisfaction (modification des appréciations).

- le tableau synoptique:

2 ont obtenu totalement ou partiellement satisfaction (modification des croix)

** (échelon variable: attribution issue de la réserve)

Cadres B

5 dossiers ont été examinés, dont 3 défendus par Solidaires Finances Publiques :

Concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle:

2 collègues ont obtenu 2 mois de réduction** d'ancienneté,

1 collègue a obtenu une valorisation* d'1 mois,

1 collègue a obtenu 1 mois de réduction** d'ancienneté,

Cadres B (suite)

Concernant les éléments de l'entretien professionnel:

- appréciations littérales:

1 collègue a obtenu partiellement satisfaction (modification des appréciations).

- le tableau synoptique:

Aucune modification des croix

*(valorisations pour lesquelles les attributions sont hors contingent - hors réserve, échelons terminaux)

** (échelon variable: attribution issue de la réserve)

Cadres A

5 dossiers ont été examinés, dont 2 défendus par Solidaires Finances Publiques :

Concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle:

1 collègue a obtenu 2 mois de réduction** d'ancienneté,

1 collègue a obtenu 1 mois de réduction** d'ancienneté,

Concernant les éléments de l'entretien professionnel:

- appréciations littérales:

1 collègue a obtenu partiellement satisfaction (modification de appréciations).

- le tableau synoptique:

Aucune modification des croix

A l'issue de ces 3 CAPL, 18 mois de réduction d'ancienneté n'ont pas été attribués.

Solidaires Finances Publiques dénonce cette absence de distribution préjudiciable à l'avancement de carrière des agents du département du Morbihan et à leur pouvoir d'achat.

Solidaires Finances Publiques s'engage à défendre les droits des agents.

Une fois encore, nos représentants en CAP locales se sont battus pour la défense individuelle de chaque agent qui nous avait donné mandat.

Le système d'évaluation reste une épreuve obligée et mal vécue par les agents déjà confrontés aux surcharges de travail.

Au regard des résultats obtenus à l'issue de ces CAP, les collègues qui n'ont pas obtenus entière satisfaction en CAP locales sont invités à rédiger un recours en CAP Nationale (dans les 15 jours de la notification de la décision consécutive à la CAPL).

Nous vous rappelons qu'il n'est jamais vain de faire appel, nos militants sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider dans la rédaction de vos appels nationaux.

Les élus Solidaires Finances Publiques :

CAPL A : Marc Villecourt - Nadine Guehenec ;

CAPL B : Yves-Marie Delliste - Yannick Le Sausse - Philippe Faure - Françoise Mathieu - Colette Le Falher - Loïc Perraud

CAPL C : Annie Rio - Marie-France Couprie - Murielle Le Pabic - Carole Rosolen - Marie Le Goff - Mickaël Segui.

Les experts convoqués :

Jean-Marc Papotier - Annick Le Gal - Christine Moncomble (élue CAP nationale)

POUR UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ
POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE
POUR LA DÉFENSE INDIVIDUELLE
REJOIGNEZ SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES DANS LE MORBIHAN

ADHEREZ !

BULLETIN D'ADHÉSION

2014 **Coupon à remettre à votre correspondant accompagné du règlement** **Solidaires Finances Publiques 56**

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Grade Echelon Indice

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTÉRIEL
N° à 10 chiffres (voir ANAIS)

FILIÈRE FISCALE → Ancien Identifiant
N° DGI (6 chiffres)
N° ANAIS à 10 chiffres

FILIÈRE GESTION PUBLIQUE → N° ANAIS à 10 chiffres
N° matricule DGFP (6 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone _____

Mel professionnel @dgfp.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel

Solidaires Finances Publiques
Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr

Le 4 décembre, VOTEZ et appelez à voter !





Section du MORBIHAN

Secrétariat de Section :

Annie RIO - Jean-Marc PAPOTIER

13 Avenue Saint Symphorien

56020 VANNES CEDEX

02 97 68 54 68

Vannes, le 03/07/2014

Déclaration Liminaire des CAPL n°2 & 3 du 3 juillet 2014

Recours suite à entretien professionnel

Madame, la Présidente,

Solidaires Finances Publiques ne peut se satisfaire des annonces du ministre, évoquant que la valeur du point d'indice ferait l'objet de discussions futures. Nous ne pouvons partager l'idée que ce gel ne serait pas réellement douloureux dans un contexte de faible inflation, preuve que le gouvernement s'entête à ignorer qu'au quotidien les agents de la fonction publique sont également confrontés à la dure réalité des « bouclages de fin de mois ». Solidaires Finances Publiques exige une approche ambitieuse en matière salariale.

Venons en maintenant à l'ordre du jour de cette CAPL. Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié. Ce système de l'entretien professionnel est fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé, c'est inacceptable ! Ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents. Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire d'en revoir l'esprit comme il est indispensable de renforcer la linéarité des carrières. A ce titre, nous revendiquons notamment :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce qui nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle. Cette année encore, trop de profils croix sont en total décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents. Un changement de cap en la matière est attendu car indispensable !

Concernant les dotations capital mois (DKM), le fait que le pourcentage d'agents majorés ait été pérennisé à 70 % des agents est un plus incontestable, mais cela demeure insuffisant ! Pour Solidaires Finances Publiques il faut aller au-delà !

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques ce processus n'apporte rien de plus aux agents et avec le recul de deux campagnes d'entretien professionnel il est évident qu'il est plus utilisé par l'administration comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAP que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Il ressort de nos échanges avec les agents ayant exercé leur droit à recours, que la majorité d'entre eux a noté peu de différence d'approche et d'analyse entre le notateur et l'autorité hiérarchique.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce système est lourd et chronophage. Il ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence sur l'utilisation des dotations de capital mois (DKM) et réaffirment que tous les agents, quel que soit le service d'affectation, doivent être traités à l'identique. Solidaires Finances Publiques exige que toutes les marges conservées en prévision de cette campagne soient utilisées dans le cadre de la saisine de la CAPL. Les élus regrettent que pour la campagne 2013 trop de marges n'aient pas été utilisées: 27 mois dans le département, 2 500 au niveau national, pénalisant ainsi de nombreux agents. Solidaires Finances Publiques rappelle que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2014. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM. Il faut également reconnaître par l'attribution des réductions d'ancienneté mais également par la qualité des appréciations (littérales et tableau synoptique) les efforts considérables que les agents déploient pour mener à bien, dans des conditions particulièrement dégradées, les missions de la DGFIP.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif et juste des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations (littérales et tableau synoptique).

**Liminaire CAP Locale n°1
Recours en révision du compte rendu d'entretien
professionnel année 2014
des inspecteurs des finances publiques**

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

Section du Morbihan

**Secrétariat de section :
Annie Rio - Jean Marc Papotier**

3 juillet 2014

Madame la Présidente,

Solidaires Finances Publiques a toujours développé avec force et précision, à l'occasion de plusieurs réunions institutionnelles, organisées tant au plan local qu'au plan national, l'étendue du malaise social qui traverse la DGFIP. Nous avons également mis en avant les nombreuses revendications qui ne sont toujours pas satisfaites à ce jour. Les questions de l'emploi, de l'indiciaire, de l'indemnitaire et des conditions de vie au travail sont au cœur de notre champ revendicatif.

Les orientations annoncées par le Directeur Général via la démarche stratégique ne répondent toujours pas aux attentes des personnels. Dès lors, dans le cadre du processus de discussion, nous souhaitons des engagements forts en matière de dialogue social et des réponses aux revendications des personnels.

Notre mécontentement sur les résultats de ces discussions notamment au niveau de l'indemnitaire est réel. Mais pouvons-nous attendre autre chose de ce gouvernement à la botte d'une politique libérale où le dogme de la réduction des déficits publics le conduit à mener une politique qui tourne le dos aux engagements électoraux de notre Président et aux attentes de la population ?

La question de la valeur du point d'indice reflète bien ce constat. Son gel, reconduit depuis 2010, accentue la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Nous ne pouvons nous satisfaire des annonces du ministre, évoquant que sa valeur ferait l'objet de discussions futures. Nous ne pouvons partager l'idée que ce gel ne serait pas réellement douloureux dans un contexte de faible inflation, preuve que le gouvernement s'entête à ignorer qu'au quotidien les agents de la fonction publique sont également confrontés à la dure réalité des « bouclages de fin de mois ».

La politique gouvernementale de suppressions d'emplois n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des administrations financières et sur le quotidien des personnels. Lors du CTM du 30 avril 2014, Solidaires Finances a interpellé les ministres sur la situation des directions affaiblies par de longues années de suppressions massives d'emplois, par une perte de reconnaissance des agents et par une forte dégradation des conditions de travail, marquée par une perte de sens assez générale dans les différents services et directions.

Non les agents des finances publiques ne sont pas juste une variable comptable, non ce ne sont pas des parasites qui creusent à eux seuls le déficit budgétaire. Alors que la démarche stratégique contribue au repli de l'action publique, alors qu'elle est de nature à fragiliser les missions, leur pérennité et leur exercice, nous revendiquons nos missions comme prioritaires.

Venons en maintenant à l'ordre du jour de cette CAPL.

Solitaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié.

Ce système de l'entretien professionnel est fondé sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé.

Nous estimons que ce dispositif porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Pour nous, il est nécessaire d'en revoir l'esprit comme il est indispensable de renforcer la linéarité des carrières.

A ce titre, nous revendiquons notamment :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.
- le refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- notre attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Concernant les dotations capital mois (DKM), le fait que le pourcentage d'agents majorés ait été pérennisé à 70 % des agents est un plus incontestable, mais cela demeure insuffisant ! Pour Solitaires Finances Publiques il faut aller au-delà !

Concernant la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire, nous constatons au global que ce processus n'apporte rien de plus aux agents et avec le recul de deux campagnes d'entretien professionnel il est évident qu'il est utilisé par l'administration comme un levier dissuasif à une saisine de la CAP. Ce système lourd et chronophage n'apporte pas réellement d'avancées.

Les élus de Solitaires Finances Publiques attendent de la transparence sur l'utilisation des DKM. Ils réaffirment la nécessité d'assurer à tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation ou leur périmètre fonctionnel, une gestion équitable en matière d'attribution des réductions d'ancienneté.

Nous souhaitons que toutes les marges conservées en prévision de cette campagne soient utilisées dans le cadre de la saisine de la CAPL.

Pour la campagne 2013 trop de marges n'ont pas été utilisées : 411 inspecteurs au plan national privés d'une réduction d'ancienneté d'1 mois et d'un gain pécuniaire, et plus globalement , 3246 agents tous grades confondus, laissés pour compte en 2013 !!!!

L'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, c'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2014.

Pour le Morbihan, la dotation globale est de 29 R2/V2 et 74 R1/V1 plus 4 mois de reliquat de la campagne précédente , que vous n'aviez pas distribués en CAP locale.

Solitaires Finances Publiques exige aujourd'hui que cette dotation globale soit utilisée complètement entre l'évaluation des agents et les recours à cette CAP locale.

Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM. Il faut également reconnaître par l'attribution des réductions d'ancienneté mais également par la qualité des appréciations (littérales et tableau synoptique) les efforts considérables que les agents déploient pour mener à bien, dans des conditions particulièrement dégradées, les missions de la DGFIP.

En conclusion, Solitaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif et juste des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations (littérales et tableau synoptique).